



**MUNICIPALITÉ DE MONT-CARMEL
PROVINCE DE QUÉBEC**

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 DÉCEMBRE 2015

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de Mont-Carmel, tenue à la salle du conseil municipal au 22, rue de la Fabrique, ce 14 décembre 2015 à 19 h 35.

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. LE MAIRE : Denis Lévesque

MM LES CONSEILLERS : Pierre Saillant, promoteur
Lauréat Jean
Luc Forgues
Antoine Fortier-Simard

MMES LES CONSEILLÈRES : Karine Saint-Jean
Colette Beaulieu

MME FRANCE BOUCHER, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE, ÉTAIT ÉGALEMENT PRÉSENTE.

1. Ouverture

Les membres présents à l'ouverture de la séance à 19 h 35 formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président et celui-ci souhaite la bienvenue aux contribuables présents.

2. Ordre du jour

Monsieur le Maire fait la lecture de l'ordre du jour proposé :

1. Ouverture
2. Ordre du jour
3. Assurance collective Desjardins
4. Octroi de la concession de la patinoire
5. Octroi de la concession de la cantine du parc et autoriser la demande de permis de boisson
6. Cession d'une ancienne rue
7. Période de questions
8. Levée de la séance

Il est proposé par monsieur le conseiller Lauréat Jean

264-2015

Et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté tel que proposé.

3. Assurance collective Desjardins

CONSIDÉRANT le mandat donné à Ouellet, Lévesque & Associés inc. pour faire un appel d'offres auprès d'une compagnie d'assurance collective;

CONSIDÉRANT QUE la proposition reçue comporte trop de désavantages dans les protections et que l'économie de coûts n'est pas assez importante;

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Forgues

265-2015

Et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal reconduise l'entente pour l'assurance collective des employés municipaux avec Desjardins sécurité financière pour l'année 2016.

QUE madame France Boucher, directrice générale, soit autorisée à faire une nouvelle demande de soumission en cours d'année pour réduire les coûts en assurances;

4. Octroi de la concession de la patinoire

CONSIDÉRANT l'appel de candidature paru dans le Bulletin municipal et le journal Le Placoteux;

CONSIDÉRANT les trois candidatures reçues;

Il est proposé par madame la conseillère Colette Beaulieu

266-2015

Et résolu unanimement que le conseil municipal accorde la concession de la patinoire de Mont-Carmel pour l'année 2015-2016 à monsieur William Nadeau et autorise madame France Boucher, directrice générale à signer le contrat pour un montant de 475 \$ par semaine.

5. Octroi de la concession de la cantine du parc et autoriser la demande de permis de boisson

CONSIDÉRANT la candidature reçue suite à l'appel de candidature dans le journal Le Placoteux;

CONSIDÉRANT QUE la candidature retenue possède toutes les qualifications requises pour opérer la cantine du parc municipal;

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Forgues

267-2015

Et résolu unanimement :

Que le conseil municipal octroie la concession de la cantine du parc municipal à monsieur Jacques Lavoie de Saint-Pascal;

Que le conseil municipal autorise monsieur Jacques Lavoie à faire une demande de permis de boisson auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux;

Que monsieur Denis Lévesque, maire et madame France Boucher, directrice générale soient autorisés à signer le contrat avec le concessionnaire et tous autres documents jugés nécessaires dans ce dossier.

6. Cessions d'une ancienne rue

CONSIDÉRANT la rénovation cadastrale en cours dans la municipalité de Mont-Carmel;

CONSIDÉRANT l'opportunité pour la municipalité de céder une partie de l'ancienne Route 287 qui est présentement inutilisée;

268-2015

Il est proposé par madame la conseillère Colette Beaulieu

Et résolu unanimement :

- **Que** le conseil municipal accepte et autorise la cession d'une partie de l'ancienne Route 287 à la hauteur des lots 364 et 365;
- **Que** cette cession soit faite à chacun des propriétaires actuels, en ligne droite suivant les lignes latérales de leur terrain respectif;
- **Que** les propriétaires soient responsables des frais encourus pour l'acquisition;
- **Que** le plan de la matrice graphique soit joint au présent procès-verbal.

7. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

8. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT QUE tous les points inscrits à l'ordre du jour ont été discutés;

269-2015

Il est proposé par monsieur le conseiller Lauréat Jean

Et résolu unanimement que la séance soit close. Il est 19 h 46.

Monsieur Denis Lévesque
Maire

Madame France Boucher
Secrétaire-trésorière

Le maire, en signant le présent procès-verbal, reconnaît avoir signé toutes les résolutions.